



**PROCES-VERBAL**  
**COMMISSION DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**  
**PLAGE NATURELLE DE PLATIN**

Commission Délégation de Service Public :  
Présentation de candidature et  
offre du candidat

Le mardi 13 mars 2024 à 8h30  
Salle G. BALANDE

**Émetteur :**

Service Population  
05 46 30 19 91  
[resp.population@aytre.fr](mailto:resp.population@aytre.fr)

**Membres présents :**

Tony LOISEL  
Marie-Christine MILLAUD  
Frédérique COSTANTINI  
Arnaud LATREUILLE  
Yan GENONET

**Invités**

Virginie PORTALIER  
Sylvie BRECL  
Rachel BENARD

**Membres excusés**

Sophie DESPRES

V PORTALIER ouvre la séance à 8h30.

Dans le cadre de l'infirmité de deux (2) lots de la DSP littoral 2024-2029 suite au manque de candidatures et d'un désistement, mesdames Delacourt et Portalier ont effectué des recherches gré à gré afin de contacter des potentiels candidats.

V PORTALIER informe que lors du conseil municipal du 25 janvier dernier, un des membres de la commission DSP a été modifié. Monsieur Yan Genonet remplace madame Hélène de Saint Do.

Ce jour, la commission reçoit une candidature retenue afin de présenter son projet.

**1. Offre de monsieur Guénand, société « Tonton Maboule »**

Monsieur Guénand est sur ce site depuis 7 ans. Il a un rapport affectif avec ce lieu qu'est la plage d'Aytré, un réel attachement et c'est également une vitrine valorisante, une bonne image.

C'est pour cela que malgré ces 2 autres points de vente sur La Rochelle, il a une vraie volonté et motivation de garder ce point de vente à Aytré.

Il aime à sublimer des produits simples comme la poire, la carotte et autres et sortir les meilleures recettes possibles.

Il souhaite que ces produits restent accessibles à tous.

**Valeur technique de l'offre :**

*Qualité architecturale du projet :*

Concernant le modulaire, il dispose du petit matériel d'équipements mais s'il est retenu, il souhaite bénéficier de la location d'une cabane mairie de 9 m2.\*

Il fera une proposition en septembre quant à l'achat possible d'un module ou l'achat ou location de la cabane de la commune.

Il ne prendra pas de container d'occasion en raison de risque de problème d'étanchéité.

Il souhaite réaliser un projet qualitatif visuellement.

*Qualité et pertinence du projet technique d'aménagement et d'entretien du domaine :*

La cabane sera raccordée au réseau public (eau, électricité, eaux usées).

La cabane sera raccordée au réseau public (eau, électricité, eaux usées).

Cette année, il y aura la mise en place de compteur individuel provisoire et l'année prochaine, des compteurs individuels pour l'eau seront mis en place.

*Moyens techniques :*

Le candidat dispose déjà de tout le matériel d'équipements de restauration nécessaire.

Il possède un laboratoire pour la fabrication artisanale de ses glaces et sorbets, créé en 2005, situé aux Minimes.

La cabane ne permet la fabrication, car elle n'a pas les normes obligatoires. Aussi, c'est un point de vente des produits fabriqués dans son laboratoire. Le transport est conforme car à moins de 15kilomètres. Il a une obligation de résultat. Il y a des contrôles réguliers sur ces magasins (échantillon et prise de température). Pour la vente, le cœur des glaces est à -14 degrés.

Une vitrine en statique permet de conserver toujours en température.

Son commerce est très peu énergivore. 10 Ampère suffisent. Des branchements en triphasé seront installés en cas de prospective de vente de chaud tels que churros, gauffres....

*Moyens humains :*

Le candidat emploie déjà des salariés sur les deux sites qu'il possède déjà (Minimes et Quai Valin) qui pourraient être présents pour assurer les services de restauration sur la période de la DSP et 7j/7j à Aytré sur la période estivale.

Les ouvertures sont conditionnées au respect du droit du travail des salariés.

Une personne est dédiée à ce site sur des journées de 8h d'amplitude. Durant les 3 jours de repos, une autre personne mutualisée avec les sites de La Rochelle, prendra le relais.

**Valeur commerciale de l'offre :**

*Qualité de l'offre de service et des tarifs :*

**Ouverture.** Le candidat prévoit une période d'ouverture du 13 avril (vacances de Pâques) au 29 septembre. Il sera ouvert les mercredis, samedis et dimanches en période scolaire et tous les jours en période de vacances et ponts liés aux jours fériés. Il prévoit ainsi une ouverture de 123 jours (sous couvert des conditions climatiques)

Il sera ouvert de 13h à 19h avec l'allongement des horaires lors d'animations estivales.

Le candidat dans un souci de rentabilité souhaite ouvrir le plus largement. Les horaires pourront être adaptés en fonction des animations nocturnes.

**Offres et tarifs.** Il propose :

Des sorbets et crèmes glacées maison au sucre bio, sans colorant, sans conservateur, ni arôme artificiel : simple 3.70€ / double : 4.80€ / triple : 5.90€

Milk-shakes et granités maisons faits à partir de fruits frais : 5.50€

Boissons fraîches sans alcool : 2.50€

Café : 1.50€

**Circuit-court.** Avec plus de 200 parfums différents, le candidat ne peut garantir du bio et du local (sauf pour le sucre bio) en revanche, il travaille sur les fruits de saison qualitatifs car ils sont sélectionnés par leur partenaire local « Couleurs Marchés ».

*Actions et animations pour développer la fréquentation :*

Le candidat ne propose pas d'animation.

**Valeur environnementale et développement durable de l'offre :**

Le candidat a su démontrer sa capacité à décliner des actions en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable, avec une fabrication maison locale et des circuits de partenariats courts en fonction des fruits utilisés.

Il installera des poubelles pour la mise en place du tri sélectif (déchets, papier, verre).

Les cuillères sont en plastique de maïs, bio compostable et lavable (40 lavages en moyenne). Plus de 50 % des consommateurs les ramènent.

Les pailles pour les milkshakes sont en carton.

Seuls les petits pots pour les glaces sont en carton pour des raisons de consommation car une micro pellicule est nécessaire pour protéger de l'humidité.

Il y a un réel aspect durable notamment dans son laboratoire qui possède un circuit fermé ainsi que dans sa boutique du quai Valin.

**Valeur financière de l'offre :**

*Viabilité économique du projet :*

Le candidat est exploitant depuis 7 ans d'une cabane. 12 500 personnes ont consommé un de ces produits lors de la saison 2023. Son activité a été rentable l'année passée.

Le chiffre d'affaires du site d'Aytré est le seul point de vente à avoir progressé l'année passée.

Le matériel de la cabane est payé.

Les branchements provisoires pour cette année sont faits par la mairie.

*Compte prévisionnel d'exploitation :*

Il prévoit un chiffre d'affaires de 57 000 euros en 2024. Et un résultat brut positif de 14 180€.

Cette activité est rentable en activité annexe.

*Redevance part variable*

Le candidat ne propose pas de modification de la part variable de la redevance.

Après analyse de l'offre et au regard des critères de jugement de l'offre définis ci-avant, le choix du candidat s'est fait après l'étude des garanties techniques, commerciales, environnementales et financières permettant d'assurer la qualité et la continuité des services proposés par le candidat.

La commission DSP, réunie le 13 mars à 8h30, a validé cette proposition et choisi le candidat monsieur Guénand, société Tonton Maboule.

Eu égard aux conclusions de l'analyse de l'offre et du choix du candidat, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir monsieur GUÉNAND, société « Tonton Maboule » concernant la délégation de service public pour la sous-traitance d'exploitation de la concession du littoral, plage naturelle de Platin pour le lot n°3.

Pour conclure, il sera informé par courrier s'il est retenu puis sa candidature sera présentée en conseil municipal pour une signature de la convention après le 28 mars, puis un envoi à la DDTM en suivant.

Un permis précaire sera à déposer auprès du service urbanisme et une assurance pour la saison à fournir.

**Après cet entretien, la commission décide de retenir à l'unanimité l'offre et le candidat. Cela sera acté au conseil municipal du 28 mars 2024.**

La séance est levée à 9h30.